



DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE LA MARINE : *service d'information sur les carrières de la marine.*

**CIRCULAIRE N° 0-57420-2007/DEF/DPMM/SICM/OFF modifiant la circulaire n° 000-30099-2007/DEF/DPMM/SICM/OFF du 13 juin 2007 relative au concours d'admission à l'école militaire de la flotte en 2008.**

*Du 14 septembre 2007*

NOR D E F B O 7 5 2 1 5 7 C

---

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Trois annexes.

*Texte modifié :*

Circulaire n° 000-30099-2007/DEF/DPMM/SICM/OFF du 13 juin 2007 (BOC PT n° 21 ,  
texte n° 19).

*Référence de publication :* BOC N°28 du 13 novembre 2007, texte 38.

---

La circulaire n° 000-30099-2007 DEF/DPMM/SICM/OFF du 13 juin 2007 est modifiée comme suit :

1. ANNEXE I : Liste des spécialités ouvertes aux concours d'admission EMF en 2008.  
Remplacer l'annexe I par la nouvelle annexe jointe.

2. ANNEXE IV : Extrait des dispositions de l'arrêté du 28 juillet 2006.  
Remplacer l'annexe IV par la nouvelle annexe jointe.

3. ANNEXE V : Conditions médicales et physiques d'aptitude, par spécialités pour l'admission à l'école militaire de la flotte et le recrutement dans le corps des officiers spécialisés de la marine.  
Remplacer l'annexe V par la nouvelle annexe jointe.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,  
directeur du personnel militaire de la marine,*

Pierre DEVAUX.

ANNEXE I.

**LISTE DES SPÉCIALITÉS OUVERTES AUX CONCOURS D'ADMISSION EMF 2008.**

**1. Aspirants et officiers sous contrat.**

Pilote d'aéronautique.

Tactique aéronautique.

Informatique générale.

**2. Personnel non officier.**

Administration.

Armes - équipements.

Audiovisuel.

Conduite nautique.

Contrôleur d'opérations aériennes.

Contrôleur de circulation aérienne.

Direction de foyer.

Electricité.

Fusilier - protection.

Informatique générale.

Maintenance aéronautique.

Mécanique.

Opérations - transmissions.

Opérations de lutte au-dessus de la surface.

Opérations de lutte sous la mer.

Relations publiques.

Sécurité.

Sport.

Sûreté navale.

Tactique aéronautique.

ANNEXE IV.

**EXTRAIT DES DISPOSITIONS DE L'ARRÊTÉ DU 28 JUILLET 2006.**

Peuvent se porter candidats pour les spécialités énumérées ci-dessous, les officiers mariniers supérieurs titulaires des brevets ou certificats suivants.

<b>SPÉCIALITÉS.</b>	<b>QUALIFICATION MILITAIRE EXIGÉE DU PERSONNEL NON OFFICIER : BREVET(B) OU BREVET SUPÉRIEUR (BS) OU CERTIFICAT, AVEC LE CAS ÉCHÉANT L'EXIGENCE D'UNE MENTION OU D'UNE BRANCHE PARTICULIÈRE.</b>
Administration (ADMIN)	BS de fourrier. BS de secrétaire militaire.
Armes - équipements (ARMEQ)	BS de missilier artillerie. BS de missilier armes sous-marines. BS d'électronicien d'armes. BS de mécanicien d'armes. BS opérations titulaire d'un des certificats suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- chef d'équipe et de maintenance des systèmes de combat (OPSDC) ;</li> <li>- chef d'équipe et de maintenance des systèmes d'armes missiles sol-air moyenne portée (COPSAM) ;</li> <li>- chef d'équipe et de maintenance des systèmes d'armes d'autodéfense et mer-mer (COPARM) ;</li> <li>- chef de central opérations de sous-marin nucléaire lanceur d'engins type Le Redoutable (MCHEFCOM4) ;</li> <li>- chef de central opérations de sous-marin nucléaire d'attaque (MCHEFCOSNA) ;</li> <li>- chef de central opérations de sous-marin nucléaire lanceur d'engins type Le Triomphant (MCHEFCOTRI).</li> </ul> BS de toutes spécialités titulaire d'un des certificats suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- contrôleur missiles de sous-marin nucléaire lanceur d'engins type Le Redoutable (CCONTMISM4) ;</li> <li>- contrôleur missiles de sous-marin nucléaire lanceur d'engins type Le Triomphant (CCONTMISTRI) ;</li> <li>- conduite du système inertiel de navigation sur sous-marin nucléaire lanceur d'engins type Le Triomphant (CCINELETRI) ;</li> <li>- qualification de bâtiment d'essais et de mesures branche radar (CQUALBEMRAD) ;</li> <li>- qualification de bâtiment d'essais et de mesures branche télémétrie (CQUALBEMTEL).</li> </ul>
Audiovisuel (ADVIS)	BS de photographe audiovisuel.
Conduite nautique (NAUTI)	BS de navigateur. BS de navigateur-timonier.
Contrôleur d'opérations aériennes (COA)	BS de toutes spécialités aéronautiques. BS de toutes spécialités titulaire du certificat d'interprétation d'imagerie d'origine spatiale (CIMOSPA). BS détecteur ou opérations titulaire du certificat d'analyste en guerre électronique (CANELINT)
Contrôleur de circulation aérienne (CCA)	BS contrôleur d'aéronautique.
Direction de foyer (DIRFOY)	BS d'assistant de foyer. BS de toutes spécialités titulaire d'un DEFA ou d'un DUT carrières sociales option animation sociale et socioculturelle.

Electricité (ELECT)	BS d'électrotechnicien.
Fusilier-protection (FUPRO)	BS de fusilier marin. BS de toutes spécialités titulaire du certificat de cynotechnie supérieur (CCYNSUP).
Informatique générale (INFOG)	BS d'informaticien d'informatique générale. BS de spécialiste des systèmes d'information et des télécommunications. BS de toutes spécialités titulaire des brevets de maîtrise suivants :  <ul style="list-style-type: none"> <li>- réseaux (RESEAUX) ;</li> <li>- technologie des systèmes et réseaux (TECHSYR) ;</li> <li>- assistant à la maîtrise d'ouvrage d'un système d'information (AMOSIC).</li> </ul> BS de toutes spécialités titulaire du certificat de maître système gestion des applications (CSYSGESAP).
Maintenance aéronautique (MAERO)	BS d'électronicien de bord d'aéronautique. BS de mécanicien de bord d'aéronautique. BS d'électromécanicien d'aéronautique. BS d'électronicien d'aéronautique. BS de mécanicien d'aéronautique. BS porteur. BS avionique. BS opérations / électronicien de bord d'aéronautique.
Mécanique (MECAN)	BS de mécanicien naval. BS de mécanicien-électricien d'atelier militaire de la flotte. BS de mécanicien-électricien de direction de port. BS de mécanicien-électricien automobile. BS de mécanicien-électricien de base navale. BS de spécialiste d'atelier naval.
Opérations-transmissions (OPTRA)	BS de radiotélégraphiste. BS de transfiliste. BS de transmetteur. BS de spécialiste des systèmes d'information et des télécommunications. BS de toutes spécialités titulaire des brevets de maîtrise suivants :  <ul style="list-style-type: none"> <li>- systèmes satellites (COMSAT) ;</li> <li>- réseaux (RESEAUX) ;</li> <li>- technologie des communications (TECHNOCOM) ;</li> <li>- technologie des systèmes et réseaux (TECHSYR).</li> </ul>
Opérations de lutte au-dessus de la surface (OPLAS)	BS détecteur. BS d'électronicien d'armes. BS opérations titulaire d'un des certificats suivants :  <ul style="list-style-type: none"> <li>- chef d'équipe et de maintenance des systèmes de détection électromagnétique (COPDEM) ;</li> <li>- chef d'équipe et de maintenance des systèmes de guerre électronique (COPSGE) ;</li> <li>- chef d'équipe et de maintenance des systèmes de combat (OPSDC) ;</li> <li>- chef d'équipe et de maintenance des systèmes d'armes missiles sol-air - moyenne portée (COPSAM) ;</li> <li>- chef d'équipe et de maintenance des systèmes d'armes d'autodéfense et mer-mer (COPARM).</li> </ul>
Opérations de lutte sous la mer (OPLSM)	BS détecteur anti-sous-marins. BS opérations titulaire d'un des certificats ou d'une des mentions suivants :

\_\_\_\_\_ Bulletin officiel des armées \_\_\_\_\_

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- chef d'équipe et de maintenance des systèmes de lutte sous la mer (COPDSM) ;</li> <li>- chef de central opérations de sous-marin nucléaire lanceur d'engins type <i>Le Redoutable</i> (MCHEFCOM4) ;</li> <li>chef de central opérations de sous-marin nucléaire d'attaque (MCHEFCOSNA) ;</li> <li>- chef de central opérations de sous-marin nucléaire lanceur d'engins type <i>Le Triomphant</i> (MCHEFCOTRI) ;</li> <li>- certificat d'analyste acoustique (CANALBRUIT).</li> </ul>
Relations publiques (REPUB)	BS de toutes spécialités.
Sécurité (SECUR)	BS d'électromécanicien de sécurité. BS de marin pompier.
Sport (SPORT)	BS sport.
Sûreté navale (SECUR)	BS d'inspecteur de la sûreté navale.
Tactique aéronautique (TACAE)	BS de détecteur navigateur aérien. BS d'électronicien de bord d'aéronautique. BS opération / électronicien de bord d'aéronautique. BS opération / détecteur navigateur aérien.

ANNEXE V.

**CONDITIONS MÉDICALES ET PHYSIQUES D'APTITUDE, PAR SPÉCIALITÉS, POUR  
L'ADMISSION A L'ÉCOLE MILITAIRE DE LA FLOTTE ET LE RECRUTEMENT DANS LE  
CORPS DES OFFICIERS SPÉCIALISÉS DE LA MARINE.**

(extraites des dispositions de l'arrêté du 28 juillet 2006, modifié).

CONDITIONS GÉNÉRALES.

Absence de contre-indication aux vaccinations légales et réglementaires figurant au calendrier vaccinal des armées.

Ne pas être exempt définitif de sport.

GROUPES DE SPECIALITÉS - SPECIALITÉS	S	I	G	Y	C	O	P (4)	Nota
<b>Conduite du navire.</b>								
Conduite nautique	2	2	2	3	2	2	0 ou 1	(1) (2)
<b>Opérations - armes.</b>								
Opérations - transmissions	3	2	2	5	5	2	0 ou 1	(1)
Opérations de lutte au-dessus de la surface	2	2	2	5	3	3	0 ou 1	(1)
Opérations de lutte sous la mer								
Armes-équipements								
<b>Fusiliers commandos.</b>								
Fusilier - protection	2	2	2	3	3	2	0 ou 1	(1)
<b>Opérations aéronautiques.</b>								
Pilote d'aéronautique	(1) (3)							
Tactique aéronautique								
Contrôleur d'opérations aériennes	2	2	2	5	2	2	0 ou 1	(1)
Contrôleur de circulation aérienne	2	2	2	3	2	2	0 ou 1	(1)
<b>Énergie - propulsion - sécurité.</b>								
Mécanique	2	2	2	5	3	3	0 ou 1	
Électricité								
Sécurité	2	2	2	3	3	2	0 ou 1	(1)
Maintenance aéronautique	3	2	2	5	3	2	0 ou 1	
<b>État-major et services.</b>								
Informatique générale	3	2	2	5	3	3	0 ou 1	
Audiovisuel	3	2	2	3	2	2	0 ou 1	(1)
Administration	3	2	2	5	5	3	0 ou 1	(1)
Relations publiques								
Sûreté navale	2	2	2	5	3	3	0 ou 1	(1)
<b>Métiers du sport et de l'animation sociale et socioculturelle.</b>								
Direction de foyer	3	2	2	5	5	3	0 ou 1	(1)
Sport	2	2	2	3	3	2	0 ou 1	(1)

(1) Absence de bégaiement exigée sauf pour INFOG, MECAN, ELECT, MAERO.

(2) Quart passerelle : cf. instruction n° 102/DEF/EMM/RH/PRH du 4 février 2005 (BOC, p.792 ; BOEM 323 et 620-4\*).

(3) Cf. instruction n° 109/DEF/DPMM/SPAHMM du 22 juillet 2002 (BOC, p. 6155 ; BOEM 590 et 620-4\*) modifiée et instruction n° 119/DEF/DPMM/SPAHMM du 16 décembre 2002 (BOC, 2003, p. 201 ; BOEM 590 et 620-4\*) modifiée.

(4) Le coefficient 1 est exigé des candidats militaires comptant plus de six mois de services militaires effectifs. Le coefficient 0 exigé des autres candidats a un caractère provisoire qui doit être transformé en coefficient 1 avant la fin de l'engagement souscrit pour la scolarité en tant qu'élève officier, la fin de la période probatoire prévue pour la nomination dans le corps ou, dans les autres cas, la fin d'une période de six mois de services militaires effectifs.